

DAJI/2024/Décision/Tarifs/11

Décision portant approbation du tarif du colloque
«Le Parlement et l'impôt» - CEFF

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le Centre d'Etudes Fiscales et Financières (CEFF – UR 891) a présenté, le 16 janvier 2024, une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « *le Parlement et l'impôt* »,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « *le Parlement et l'impôt* » organisé le Centre d'Etudes Fiscales et Financières (CEFF – UR 891).

Ce colloque aura lieu du 30 au 31 mai 2024 à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Public	Droit d'inscription
Professionnels	45,45€ HT

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 février 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Publié le : **05 MARS 2024**
Transmis au Recteur le :

05 MARS 2024